

Enquête sur les démarches de participation du public – CGDD

Fiche de cas : Projet de rénovation urbaine – Ville de Chenôve

Présentation de la structuration de la fiche de cas

Les éléments figurant dans la présente fiche résultent de l'analyse des documents relatifs au programme de rénovation urbaine, au CUCS et à la démarche participative de la Ville de Chenôve (site internet de la Ville, Contrat de ville...) croisée avec les éléments recueillis lors de l'entretien¹ avec le représentant de la maîtrise d'ouvrage.

Cette fiche de cas ne retranscrit pas exhaustivement les éléments recueillis mais cible les principaux points forts de la démarche au regard de la charte de la participation.

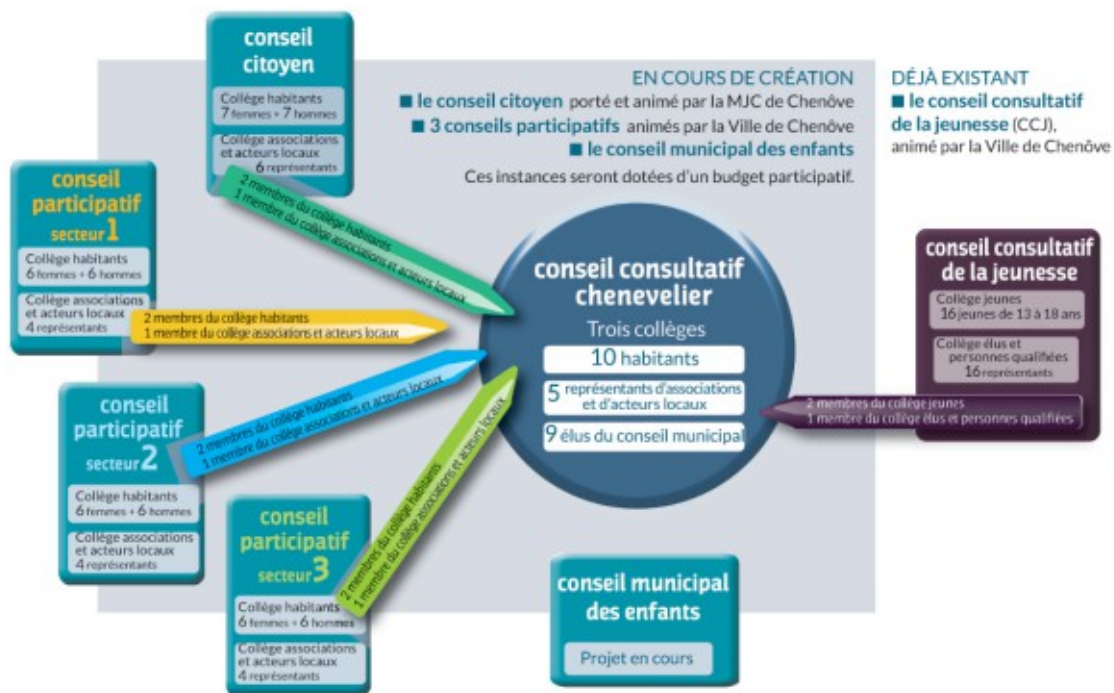
1 Carte d'identité de la démarche de concertation

Nom du projet	Démarches et instances participatives pour le projet de rénovation urbaine (RU) et la gestion urbaine et sociale de proximité du quartier politique de la ville (QPV) du Mail à Chenôve
Maître d'ouvrage	Ville de Chenôve
Nature de la concertation	Démarche participative inscrite dans le temps et la proximité avec des outils participatifs à la carte et diversifiés selon la nature des projets, l'objet des concertations, le public visé
Dates de la concertation	Depuis 2016, mise en place d'une palette d'outils et d'instances participatives ² pour renouveler et élargir la participation des habitants des habitants du quartier et de la ville
Bilan de la concertation	Une participation continue et inscrite dans la durée : une tradition participative qui permet d'élargir et renouveler le public touché : - 1 ^{er} PRU 2005/2015 : concertation avec des réunions publiques tous les ans mobilisant 500 à 600 personnes ; installation de la maison des projets au cœur du quartier (cf ci-après) - 2 ^{ème} PRU 2015/2024 entièrement co-construit : le projet s'est bâti avec un questionnaire amont et une mission d'AMO communication-concertation pour « passer de la concertation sur le projet RU à des niveaux de participation plus active en précisant la place et le rôle de la maison des projets, des élus et des équipes » : production d'un guide ; propositions d'outils et identification des points de vigilance pour bâtir un plan de participation global permettant la participation du plus grand nombre dans la durée (le projet de RU devrait s'étaler sur 20 ans) en précisant les objectifs, le niveau de participation souhaité, le cadre et les limites. Le niveau et le type de participation est défini et adapté pour chaque opération et à chaque

1 Entretien de 4h30 mené le 6/10/2017 auprès de Lucie Sallic Chargée de mission Démocratie de proximité et Relation entreprises et Louise Chargée de mission Développement local et GUSP à la direction de la Cohésion Sociale Urbaine de la Ville de Chenôve – contact : lucie.sallic@ville-chenove.fr

2 Cf Guide des instances participatives de la ville de Chenôve en annexe

	étape du projet RU.	
Principaux chiffres de participation		<ul style="list-style-type: none"> - 20 membres dont 14 habitants au Conseil citoyen, - 16 membres dont 12 habitants pour chacun des 3 conseils participatifs sur les autres quartiers de la ville - 18 participants au Conseil participatif des jeunes créé en 2011 dont 12 jeunes volontaires de 14 à 18 ans - 24 participants au Conseil consultatif chenevelier (dont 10 habitants) - 350 à 650 habitants présents aux réunions publiques sur le quartier (14 000 habitants sur toute la ville)
Contexte participatif local		<p>Le Maire de Chenôve a fait de la participation la priorité de son projet de mandat. Son ambition est de coconstruire, et de développer le « savoir agir ensemble », en associant le plus grand nombre.</p> <p>Plusieurs consultations et concertations ont été organisées dans le cadre de projets de renouvellement urbain, d'emploi, d'éducation, de solidarité et d'action sociale, d'environnement, etc et pour tout équipement municipal. Une palette diversifiée d'outils et des instances co-construites avec les habitants ont été mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des permanences trimestrielles des élus dans chaque quartier de la ville, depuis 2016 • des visites de quartiers sont réalisées tous les samedis matin par les élus, avec information dans les boîtes aux lettres, affiches dans les commerces de secteurs et site web de la ville • des diagnostics en marchant en présence d'élus, de bailleurs sociaux et d'habitants pour améliorer la connaissance des problématiques rencontrées par les habitants. • un Conseil citoyen sur le QPV du Mail et 3 conseils participatifs sur les autres quartiers, : composés par tirage au sort avec deux collègues (un collègue habitants, avec parité homme/femme et un collègue associations et acteurs locaux). Chaque conseil dispose d'un budget propre, et participatif, pour la réalisation de projets et d'initiatives citoyennes, et décide de son fonctionnement interne. • un Conseil consultatif chenevelier co-construit après un an de démarche avec les habitants, espace central de dialogue et d'échange qui fait le lien entre les habitants (représentants des conseils), les associations, les acteurs locaux et les élus. Il permet aux élus de recueillir la parole des habitants et des acteurs et de les accompagner dans leur démarche, aux membres des différents conseils d'échanger et de communiquer sur leurs activités à l'échelle global de la commune, et de valider les propositions de chaque conseil sur l'utilisation des budgets participatifs • un Conseil municipal des enfants en création en 2016, et un Conseil consultatif de la jeunesse existant depuis 2011.



Source : Schéma de gouvernance des instances participatives de Chenôve- Dossier de presse pour l'installation des 3 conseils participatifs et du conseil citoyen

2 Des pratiques intéressantes connectées aux grands principes de la charte de la participation

Cette expérience de participation met en évidence les pratiques suivantes, en lien avec les principes et les valeurs de la charte de la participation :

- une volonté et un portage politique très fort du nouveau de la démocratie participative porté par le nouveau Maire élu en septembre 2015
- un cadre clair et partagé avec 7 instances participatives (4 par quartier et 3 communales), un schéma de gouvernance participative et une charte des instances participatives, une présentation claire et transparente des objectifs, critères, grandes étapes et décisions relatives à chaque projet concerté
- une ingénierie dédiée à la participation avec une chargée de mission Démocratie participative et une chargée de mission GUSP très investies avec une forte présence terrain et une pratique renforcée du porte à porte et du contact direct avec les habitants et les acteurs relais : un ancrage local et une stratégie « d'aller vers » très développée
- un déploiement d'outils participatifs diversifiés et sans cesse renouvelés
- une communication de proximité et une distribution toute boîte aux lettres par les services municipaux, systématisée pour toucher le plus grand nombre
- une volonté d'inclusion de tous les quartiers et de tous les publics dans leur diversité, une attention particulière à la participation inclusive, intergénérationnelle et interculturelle
- une habitude de participation en train d'essaimer, une forte mobilisation des habitants : 450 participants aux réunions publiques

Bâti selon les articles de la charte, le tableau ci-dessous détaille et complète ces éléments.

Article 1 – La participation nécessite un cadre clair et partagé	
La nature du projet	<p>Chenôve est engagée depuis 2005 dans un 1er Programme national de Rénovation urbaine (PNRU) qui a permis de mobiliser 143 millions d'euros ; le PNRU 2 s'étale de 2015 à 2024³. Le PNRU a pour objectif de rénover et d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, de leur offrir un nouvel environnement pour travailler et des espaces pour vivre, faciliter l'accès et l'ouverture du quartier. .</p> <p>Il est envisagé comme un projet de territoire qui doit être <i>partagé et porté par tous les acteurs concernés : la Municipalité, ses partenaires , mais aussi et surtout par les Cheneveliers</i>. La participation des habitants est un processus continu, inscrit dans la durée, reposant sur une multitude d'outils, démarches et instances participatives et une présence quotidienne sur le quartier pour maintenir les liens et la mobilisation dans la durée</p> <p><i>Une maison du projet est installée au cœur du quartier et travaille en étroit partenariat avec tous les acteurs du quartier (associations, centre social, bailleurs, commerçants...). C'est un lieu d'informations et de communication , mais également un espace d'élaboration du projet urbain.</i></p>
Le porteur de projet	<p>La ville de Chenôve, qui a formalisé ses engagements dans le cadre de la Charte des instances participatives de la ville : « <i>Pour garantir l'exercice de la participation des habitants, la ville de Chenôve s'engage à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>respecter l'autonomie, l'indépendance des instances et à veiller à leur pérennité,</i> • <i>attribuer un budget propre à chaque conseil, pour la réalisation de projets d'initiatives citoyennes,</i> • <i>déléguer un agent de la ville sur des missions d'accompagnement administratif et d'animation des conseils participatifs,</i> • <i>mettre à disposition des locaux municipaux pour les réunions des différentes instances ».</i>
L'objet du débat	<p>Tous les aspects de la vie quartier, toutes les actions et projets d'amélioration du cadre de vie du quartier menés, et tous les sujets que souhaitent aborder les habitants : aménagements, gestion, emploi, commerces, transport, santé, environnement, éducation, sport, culture...</p>
Les scénarios alternatifs	<p>Systématiquement mis en débat avec les habitants du quartier – exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la démarche menée pour la mise en place des bennes à verre sur le quartier : réunion publique mobilisant 350 personnes, ateliers par quartiers avec animation collaborative par 2 techniciens par ateliers pour passer en revue avec les habitants, sur plan, toutes les installations possibles ; toutes les propositions ont été transmises à la métropole pour mise en œuvre • Concertation sur le réseau de bus d'agglomération : consultation/appel à idées auprès d'architectes avec 4 projets sélectionnés et présentés en réunion publique devant 450 habitants en mai 2016 « et si on imaginait le quartier de demain » 450 personnes vergers du sud ; mise en place d'une exposition sur le projet et de bornes informatiques interactives pour recueillir les commentaires/idées des habitants, ensuite transmises à l'agglomération pour intégration au projet • projet de reconstruction/démolition d'une tour du quartier : un groupe de jeune s'est saisi du sujet et a souhaité imaginer le quartier sans la tour en réalisant une esquisse de ce qu'ils

3 <http://www.ville-chenove.fr/fr/projet-urbain/Chenove-20152024>

	<p>souhaiteraient par un jeu Minecraft ; une diffusion auprès de la population a été réalisée avec un flash code installé permettant de visualiser ce que les jeunes avaient imaginé</p> <ul style="list-style-type: none"> projet d'aménagement d'immeuble où le projet de résidentialisation du bailleur pour question de sécurité posait problème : l'association Pirouette Cacahouète est intervenue pour animer un diagnostic participatif sur site, avec des entretiens porte à porte, des ateliers en pied d'immeuble,... Un scénario alternatif de plantations /fleurissement a été proposé par les habitants et réalisé par eux et a permis de remobiliser le bailleur sur la propreté et l'entretien du bâtiment
Le rôle de la participation dans le processus décisionnel	<p>Un guide et une Charte des instances participatives de la ville ont été formalisés suite à un travail participatif avec des ateliers habitants pour débattre et co-construire le sens, les principes et les règles du jeu de la participation à Chenôve. Le Conseil citoyen du QPV est doté d'un cadre clair : « <i>composition par tirage au sort, Animation et portage par la MJC, Durée du mandat des conseillers de 3 ans, doté d'un budget participatif de 5000€, Aucun représentant du Conseil Municipal</i> »⁴. Ses objectifs sont les suivants : « <i>Être force de proposition, participer à la réflexion des projets d'un quartier et plus largement de la ville ; Participer aux instances de pilotage du contrat de ville ; Être associé à l'évaluation du contrat de ville ; être associé à toutes les étapes des projets de renouvellement urbain</i> »</p> <p>À chaque étape du projet, la démarche participative est co-construite avec les acteurs et conseils participatifs, le processus décisionnel est précisé, et la participation des habitants au projet RU est au coeur du dispositif avec un degré de participation poussé (co-construction, co-décision, délégation de pouvoir dans le cadre des BP).</p>
L'information du public	<p>Forte communication en amont de toutes les démarches participatives : distribution toutes boites aux lettres réalisée par les agents de la ville en amont des réunions publiques/ateliers/visites de quartiers, campagne d'affichage dans les halls d'immeubles et sur le mobilier urbain, communiqués de presse, appel à relais par les services et acteurs de quartiers...</p> <p>Forte présence de terrain et rôle important d'information continue par l'équipe de la Maison du projet implantée au cœur du QPV : <i>renseignements sur l'actualité des projets d'aménagement et de construction, sur leurs enjeux, sur le déroulement des chantiers, sur les échéanciers, sur l'incidence des travaux au quotidien ; présence de maquettes, de plans, de documentation, de photos, d'expositions réunions, permanences occasionnelles des partenaires de la collectivité</i> »⁵.</p>
La reconnaissance des savoirs et de l'expertise	<p>Grâce au travail de fond et continu sur la co-construction des instances et démarches participatives, mené par la Ville et les acteurs locaux de façon renforcée depuis 2016, l'expertise et la capacitation citoyenne se sont renforcés. Lors de la 1ère rencontre du conseil consultatif en juillet 2017, après plus d'1 an de travail des habitants au sein des conseils de quartier, chaque habitant a présenté les projets et propositions d'actions sur lesquels ils travaillent et des propositions d'utilisation de leurs budgets participatifs : les élus ont été impressionnés du travail fourni et de la qualité des projets proposés, structurants pour les quartiers et la ville.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> propositions sur le projet d'écoquartier avec demande des habitants de sanctuarisation de l'espace vert qui était menacé par le projet d'aménagement, accepté et validé par les élus ; projet de valorisation et d'aménagement de l'espace co-conçu par le conseil

4 Extraits du guide des instances participatives de Chenôve

5 http://www.ville-chenove.fr/fr/projet-urbain/maison_du_projet

	<p>participatif qui a souhaité associé le conseil consultatif des jeunes : co-organisation d'une fête de quartier pour associer le plus grand nombre d'habitants avec plans et maquettes des aménagements réalisés par les habitants sur site avec différents scénarios travaillés. Les aménagements proposés (table de pique nique, skate park, bancs... ont été validés par la ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail du conseil citoyen sur la tranquillité publique avec 3 rencontres organisées avec le Préfet, la police, les agents du service tranquillité publique : co-production par les habitants d'un guide pratique « que faire en cas de difficultés ? » pour donner à voir à tous les solutions possibles aux problématiques concrètes d'insécurité rencontrées sur le quartier ; clarification du qui fait quoi avec un travail cartographique de repérage des sujets relevant de la police municipale/nationale/de la médiation... <p>La reconnaissance de l'expertise d'usage des habitants, la prise en compte de leurs travaux, souhaits et propositions de projet par la ville est complète et poussée.</p>
Le tiers garantissant le processus participatif	Le conseil citoyen, la MJC qui l'anime, les autres instances participatives municipales et les associations de quartier (exemple de Pirouette Cacahouète) ont un rôle d'animateurs, d'agitateurs de vie démocratique, de veille et de propositions sur la participation. La MJC et le conseil citoyen réalisent un bilan annuel de leur fonctionnement et des suites réservées à leurs propositions ; le Conseil citoyen, animé par la MJC, fonctionne en autonomie et indépendance par rapport à la ville qui n'y intervient pas.
Le bilan du processus participatif et la reddition des comptes	La prise en compte des propositions et avis des habitants dans les choix de la collectivité est formalisée et précisée et la reddition des comptes systématisée et adaptée à chaque dispositif et projet. Exemples : – cérémonie publique de tirage au sort des habitants candidats aux instances participatives, – présentation et validation des projets proposés par les habitants via leurs budgets participatifs lors du conseil consultatif chenevelais réunissant les élus et représentants de chaque conseil ; toutes les propositions ont été validées – compte rendus systématique de toutes les réunions/ateliers publics diffusés à tous les participants – retour individuel systématique pour toute doléance/demande écrite d'habitant ou présentée en permanences de quartier, ainsi que pour les dysfonctionnements de GUSP identifiés en porte à porte ou visites de quartier avec courrier signé du maire sous 15 jours ou réponse sur place
La robustesse de la décision	Ok – cf ci-dessus et article 2
La continuité de la participation	La participation des habitants intervient en amont et tout au long de l'élaboration des projets ; les différentes instances participatives se réunissent tous les mois depuis leur installation ; les ateliers et temps participatifs sont réguliers ; un agenda des temps forts participatifs est en ligne.
Article 2 – La participation du public nécessite un état d'esprit constructif	
L'état d'esprit	<p>Outre les principes et engagements de la ville déjà cités, « <i>les membres des conseils s'engagent à respecter les principes suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>le bien commun : accepter le bien commun avant l'intérêt individuel, œuvrer pour l'intérêt général par l'écoute et le respect, dépasser ses intérêts personnels pour privilégier l'intérêt collectif, être un individu actif, investi et responsable pour le collectif,</i> • <i>la liberté : garantir la liberté d'expression, soutenir la liberté d'être,</i>

	<p><i>de décider, d'agir,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>l'indépendance : être autonome vis-à-vis de la municipalité, des partis politiques, des religions, ne pas faire de prosélytisme (religion, politique), recueillir de manière objective la parole des habitants, rendre compte des travaux du conseil sans parti pris »⁶</i>
L'acceptation des divergences	Recherchée et intégrée dans les démarches et les instances participatives mises en place – principe inscrit dans la Charte des instances participatives
L'implication des participants	Objectif prioritaire du projet de mandat et priorité inscrite dans la Charte des instances participatives. Implication très forte ; processus d'information et de formation continue des habitants cf exemples ci après
La culture de la participation	<p>Démarche intégrant la formation et l'acculturation progressive et continue des services, acteurs, élus, et habitants aux processus participatifs ; une culture de la participation qui se diffuse progressivement dans l'échange et la co-construction au quotidien, avec une série d'ateliers participatifs qui ont marqué toute l'année 2016 : ateliers « pour moi, Chenôve c'est... » ; « pour moi, la participation, c'est... », atelier projet de RU avec les jeunes avec l'appui d'un jeu vidéo Minecraft... Des formations et préparations des habitants à la prise de parole, à la participation, à la politique de la ville ... ont été mises en place. Des ateliers ont permis de co-construire la place de chacun en travaillant sur les thèmes suivants avec les habitants : « c'est quoi être membre d'un conseil participatif ? » « représentativité et légitimité » « comment solliciter l'avis des autres habitants non membres du conseil »?... Les techniques et principes participatifs appliqués à chaque réunion publique ou d'instances se diffusent peu à peu et sont transmises aux habitants des conseils qui s'autonomisent progressivement dans l'animation : « une culture de la participation qui se diffuse par l'exemplarité et l'habitude de l'écoute et des pratiques participatives ».</p> <p>La culture de la participation se diffuse également en interne avec un portage politique très fort du maire et du DGS : services techniques, vie associative, cabinet.</p>
Article 3 – La participation du public recherche et facilite la mobilisation de tous	
L'inclusion	<p>Une attention particulière, des démarches dédiées, un appui sur les acteurs relais de proximité, une présence continue sur le quartier et des outils pour toucher les habitants du quartier les plus éloignés de la concertation.</p> <p>Exemples : Convention de partenariat pour la participation citoyenne avec l'association Pirouette Cacahuète⁷ implantée au cœur du QPV depuis 2016 : mise en place d'un laboratoire avec la Ville de Chenôve visant à expérimenter des projets d'implication citoyenne et de développement du pouvoir d'agir des habitants du QPV, les évaluer, les modéliser pour les essayer ensuite sur le territoire régional. La démarche de l'association repose sur les principes suivants pour favoriser l'inclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Aller à la rencontre des publics là où ils se trouvent : pieds d'immeuble, commerces, écoles, centres de loisirs, lieux de travail... ; – Créer une relation conviviale permettant à chacun de se sentir connu et reconnu ; favoriser la rencontre et l'échange des savoirs entre tous ; – Proposer des activités avec des approches pédagogiques et des formes variées pour que chacun trouve sa porte d'entrée ; – Créer des outils et démarches pédagogiques permettant au public d'acquérir des connaissances dans le plaisir et l'échange ainsi qu'une vision globale du développement durable ; – Favoriser les démarches participatives et les moments festifs afin

6 Extraits de la Charte des instances participatives de la Ville de Chenôve- en annexe

7 <http://www.pirouette-cacahuete.net/>

	<p>d'accélérer la création d'une histoire commune des acteurs d'un quartier ou d'une petite ville</p> <p>Exemples de projets menés par l'association : grandes fêtes/temps forts participatifs, sacs à sentier, jardins partagés, chantiers éducatifs avec les jeunes du quartier, ouverture d'un lieu de capacitation citoyenne en novembre 2016 au cœur du QPV : le café associatif pirouette⁸. Pour la Ville, cette association mène « <i>un travail de mobilisation en porte à porte et un travail de fond, avec une présence et des animations soirs et weeks ends sur le quartier qui sont complémentaires et très utiles pour mobiliser les publics éloignés (jeunes mamans/femmes/enfants ...)</i> »</p> <p>La ville, au travers de ses équipes de la Maison du projet et partenaires, mène une démarche très proactive pour aller vers ceux que l'on voit le moins : depuis 2015, elle développe le tirage au sort pour les instances participatives et le porte à porte : ainsi, l'équipe GUSP réalise des démarches porte à porte toutes les semaines pour recueillir les besoins/idées des habitants et identifier en continu et avant aggravation les dysfonctionnements de gestion ou d'entretien. Cette démarche de terrain pour aller au contact a permis à la ville « <i>d'avoir des gens qu'on n'avait pas l'habitude de voir par ailleurs, de toucher la population dans sa diversité y compris des étrangers ou personnes d'origine étrangère qui ne maîtrisent pas le français et ceux non habitués à parler, mais aussi de toucher les isolés</i> ». 150 problèmes de GUSP ont ainsi été repérés et traités en en 2016 ; en 2017, 150 cas traités de janvier à juin 2017 et 200 logements visités. « <i>nous avons la chance d'avoir dans l'équipe une personne qui connaît par cœur le quartier et qui parle couramment arabe et cela aide beaucoup pour informer et mobiliser les habitants</i> ». Les ateliers sur carte et plans, le recueil de parole par des acteurs relais ou techniciens, l'utilisation du dessin, de la photo et de la vidéo sont également des techniques utilisées pour ceux qui ne maîtrisent pas la langue ou ne sont pas à l'aise à l'oral.</p>
La diversité	<p>Ok cf plus haut</p> <p>Adaptation des outils, des formes et horaires de participation à chaque public visé : les ateliers et temps forts participatifs se déroulent le soir, le samedi, le dimanche pour permettre au plus grand nombre de participer.</p> <p>La ville a ainsi pu toucher les commerçants et acteurs économiques du quartier qui participent aux ateliers et sont représentés dans les instances participatives.</p>
L'égalité de l'accès à l'information, à la parole et à l'écoute	<p>Extraits de la Charte des instances participatives de la ville :</p> <p>« <i>Les membres des instances participatives sont choisis principalement par tirage au sort :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>pour les collègues « habitants » : par tirage au sort sur la liste électorale complétée par les candidatures des ressortissants étrangers hors UE et des personnes non inscrites,</i> • <i>pour les collègues « acteurs locaux » et « jeunes » : par tirage au sort si nécessaire après qu'ils ont fait acte de candidature.</i> <p><i>Cette pratique garantit une forme d'égalité et d'impartialité nécessaire à l'indépendance des instances. Les membres des conseils s'engagent à respecter les valeurs fondamentales de la République Française : Liberté, Egalité, Fraternité. Dans l'esprit de la loi Lamy du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les membres des instances s'engagent à inscrire leur action dans le respect des principes de laïcité, de neutralité, d'indépendance et de co-construction ».</i></p>
L'équivalence de traitement des points de vue exprimés	<p>Cf ci-dessus et principes de la Charte des instances participatives : « la charte et le règlement permet l'autorégulation des groupes » ; la posture de neutralité et transparence totale de l'animatrice – facilitatrice est également essentielle pour veiller à l'expression des points de vue de chacun. Par son</p>

8 http://www.pirouette-cacahuete.net/cafe/presentation_cafe.htm

	engagement, sa disponibilité et son professionnalisme, l'animatrice a su installer une confiance réciproque ; pour elle, « <i>le dynamisme et le sourire permanent</i> » sont aussi essentiels
Article 4 – La participation du public encourage le pouvoir d'initiative du citoyen	
Les initiatives citoyennes	Extraits de la Charte des instances participatives de la ville : « <i>Les conseils sont des instances qui favorisent l'émergence de la parole et du dialogue. Ils sont des lieux de proposition, d'élaboration de projets locaux et de formation. Ils participent à l'exercice d'une citoyenneté active. La municipalité peut associer les conseils à l'élaboration, la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, la ville ou Dijon Métropole et les conseils peuvent se saisir de toutes questions ou projets concernant le quartier, la ville ou Dijon Métropole (...)</i> Les membres des Conseils s'engagent à l'action : <i>identifier les besoins et les attentes des habitants, donner son opinion pour faire évoluer les projets, agir ensemble, communiquer pour mieux se connaître, recueillir les idées, créer des projets</i> ». Un budget propre de 5000 € confié à chaque conseil pour la réalisation de projets d'initiatives citoyennes, des locaux et une ingénierie d'animation dédiée à la participation de tous.
Les outils	Palette d'outils participatifs diversifiée : « <i>les outils sont à adapter à chaque contexte, à l'objet de la participation et au public visé ; nous faisons beaucoup de mise en situation, de visites terrain et nous renouvelons les outils utilisés à chaque démarche</i> » : mémaplan, spiral, cartographie dynamique, débats mouvants, ateliers participatifs en pied d'immeuble, diagnostics en marchant, jeux sérieux, marches exploratoires, design, enquêtes porte à porte, visite de patrimoine des bailleurs avec élus/locataires/bailleurs ... Les outils collaboratifs et d'intelligence collective utilisés sont identifiés par recherche internet ou par échange entre pairs d'autres collectivités et l'équipe s'appuie sur les réseaux politique de la ville de Dijon métropole, le centre ressources Trajectoires, des formations CNFPT sur le démocratie participative et le codéveloppement...
La reconnaissance	Valorisation et reconnaissance des habitants impliqués et des projets participatifs sur le site, dans la presse, les réseaux, lors de fêtes de quartier ou cérémonies en mairie, inaugurations de projets...

* * * * *